

Centre Hospitalier de Valenciennes

DELEGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

N° 8825

Le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7, R.6143-38, R.6145-1 et suivants, D.6143-33 à D.6143-35,

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention relative à la direction commune en date du 10 octobre 2018 entre le centre hospitalier de Valenciennes et le centre hospitalier de Fourmies,

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1^{er} septembre 2023,

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 18 décembre 2023 nommant Madame Valentine PETIT aux centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies en qualité de directrice adjointe à compter du 1^{er} janvier 2024

Vu les fiches de poste de chacune des personnes mentionnées dans la présente délégation,

Vu les organigrammes des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies,

DECIDE

Article 1 : Madame Valentine PETIT assure la direction et la coordination des services de la direction des finances des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies :

- Le service financier,
- La facturation et la gestion des patients,
- La cellule d'analyse de gestion.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Valentine PETIT, directrice adjointe des finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions, contrats, notes de services et correspondances des structures figurant en article 1 de la présente décision, ainsi que les achats et marchés publics afférents, dans la limite de 221 000 € H.T., effectués sur les comptes délégués ainsi que les contrats de prêt pour les centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies (cf. annexe 1).

Madame Valentine PETIT peut engager des dépenses afférentes aux centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies figurant en article 1 du centre hospitalier de Valenciennes, après accord du chef de pôle 13 Ressources, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des règles de la commande publique et des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 3 : Madame Valentine PETIT est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant aux fins d'ordonner les dépenses afférentes aux articles et chapitres figurant en annexe 1, des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et mettre en recouvrement les recettes afférentes aux chapitres et articles des différents budgets pour tous les comptes de la classe 7 des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies.

Centre Hospitalier de Valenciennes

Article 4 : Service financier

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valentine PETIT, délégation de signature est donnée à :

- Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE, attachée d'administration hospitalière principale, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement du service financier de Valenciennes, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés. En cas d'absence de Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE, attachée d'administration hospitalière principale, délégation de signature est donnée à Madame Gaëtane GILLERON, adjoint des cadres, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement du service financier du centre hospitalier de Valenciennes, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE, attachée d'administration hospitalière principale et de Madame Gaëtane GILLERON, adjoint des cadres, délégation de signature est donnée à Madame Sophie BOULANGER, adjoint des cadres, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement du service financier du centre hospitalier de Valenciennes, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés
- Madame Sonia THIEBEAUX, responsable des finances au centre hospitalier de Fourmies, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement des services du centre hospitalier de Fourmies à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés

Article 5 : Facturation et la gestion des patients

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valentine PETIT, délégation de signature est donnée à :

- Madame Annick SCHROOTEN, attachée d'administration hospitalière principale, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement de la facturation et de la gestion patient du centre hospitalier de Valenciennes, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés.
- En cas d'absence de Madame Annick SCHROOTEN, délégation de signature est donnée à Madame Silia OUMOUCI, attachée d'administration aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement de la facturation et de la gestion patient du centre hospitalier de Valenciennes, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés
- Madame Sonia THIEBEAUX, responsable des finances au centre hospitalier de Fourmies, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement des services du centre hospitalier de Fourmies, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés

En cas d'absence Madame Sonia THIEBEAUX, Madame Pauline RAMELOT, agent de facturation et référente hôtelière, est autorisée à signer tous actes et correspondances relatifs à la gestion administrative des patients, ainsi que ceux relatifs à l'organisation des fonctions support afférentes (admissions et facturation).

Article 6 : Cellule d'analyse de gestion

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valentine PETIT, délégation de signature est donnée à :

- Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE, attachée d'administration hospitalière principale, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la cellule d'analyse de gestion du centre hospitalier de Valenciennes, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés.
- En cas d'absence de Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien BUIRE, adjoint des cadres, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la cellule d'analyse de gestion du centre hospitalier de Valenciennes, à l'exception des contrats de prêts, des achats et des marchés

Article 7 : Garde de direction

Délégation de signature est donnée à Madame Valentine PETIT, au titre de la garde de direction du centre hospitalier de Valenciennes, en tant que représentante de l'autorité légale à l'effet de signer, au cours des gardes de direction qui lui sont confiées, toute décision ou correspondance liée à la vie hospitalière, notamment à la prise en charge des patients, à l'état civil, aux actes médico-légaux, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, à la continuité du service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste.

Cette délégation concerne également les procédures d'admission et les décisions prises sur le fondement de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Centre Hospitalier de Valenciennes

Article 8 : Tous les documents, décisions signés par délégation du directeur général comportent la signature du délégataire ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci. Il est précisé que le délégataire signe par délégation du directeur.

Les délégataires saisissent le directeur général pour toute affaire nécessitant un examen spécifique et le tiennent informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui méritent une attention particulière, sachant que le directeur général peut, à tout moment, évoquer toute affaire relevant des champs délégués.

Article 9 : Le directeur général et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 10 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Elle fait l'objet :

- D'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord,
- D'un affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site internet,
- D'une transmission à la Trésorerie.

Elle sera par ailleurs :

- Portée à la connaissance du conseil de surveillance,
- Remise à chaque personne disposant d'une délégation.

Article 11 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment sans préavis.

Fait à Valenciennes, le 25 septembre 2024

Le Directeur général

Nicolas SALVI

Centre Hospitalier de Valenciennes

Décision n°8825
Délégation de signature

Spécimen des signatures

La directrice des finances

Madame Valentine PETIT

L'attachée d'administration hospitalière principale
au centre hospitalier de Valenciennes

Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE

L'attachée d'administration hospitalière principale
au centre hospitalier de Valenciennes

Madame Annick SCHROOTEN

L'attachée d'administration hospitalière
au centre hospitalier de Valenciennes

Madame Silia OUMOUCI

L'adjoint des cadres
Au centre hospitalier de Valenciennes

Madame Sophie BOULANGER

L'adjoint des cadres
Au centre hospitalier de Valenciennes

Madame Gaëtane GILLERON

L'adjoint des cadres
Au centre hospitalier de Valenciennes

Monsieur Sébastien BUIRE

La responsable des finances
au centre hospitalier de Fourmies

Madame Sonia THIEBEAUX

L'agent de facturation et référente hôtelière
au centre hospitalier de Fourmies

Madame Pauline RAMELOT

Centre Hospitalier de Valenciennes

Décision n° 8825

Délégation de signature et de nomination
d'ordonnateurs suppléants

ANNEXE I

Articles & chapitres des divers budgets

| | | | |
|---------|--|--------|--|
| 687100 | Amort. exceptionnel frais étude | 67340 | Annulation de titre ex-antérieur |
| 687102 | Amort. exceptionnel frais recherche | 67341 | Annulation titres hos. et tarif spé. |
| 687103 | Amort. exceptionnel frais de publicité | 67348 | Annulation autres titres ex-antérieur |
| 681111 | DAM frais études & recherches | 661100 | Intérêts des emprunts |
| 681112 | DAM autres immo incorporelles | 661101 | Intérêts intercalaires |
| 681511 | Dotation provision capital décès | 661102 | Intérêts sur ligne de trésorerie |
| | | 671800 | Charges exceptionnelles |
| 6815810 | Provisions charges de personnel | 672203 | Ex-antérieur charges à caractère général |
| 6815820 | Provisions charges médicales | 6571 | Subventions, participation |
| 6815830 | Provisions charges hôtelières & générales | 6578 | Autres subventions |
| 6815840 | Provisions charges amortis. et frais financiers | | |
| 164100 | Emprunts Caisse Dépôts & Cautionnement | 16500 | Dépôts et cautionnement reçus |
| 164101 | Emprunts Dexia | 203100 | Compléments de mission |
| 164102 | Emprunts Caisse d'épargne | 658800 | Autres Charges de Gestion |
| 164103 | Emprunts Société générale | 667000 | Charges Nettes/Cessions Val M0b |
| 164104 | Emprunts BNP | 668000 | Autres Charges Financières |
| 164105 | Emprunts organics | 681740 | Dotation Créances Irrécouvrables |
| 2768 | Intérêts courus | 622800 | Frais d'actes IRM |
| 675000 | Valeurs Compt. Des éléments d'act. | 654000 | Pertes sur créances irrécouvrables |
| 681110 | Dot. Cptes Amort. Frais 1 ^{er} Etabli | 627100 | Services bancaires |
| 681123 | Dot. Cptes Amort. Constructions | 622810 | Frais d'actes IRM |
| 681124 | Dot. Cptes Amort. Installations | | |
| 681125 | Dot. Cptes Amort. Matériel Outilla | | |
| 681126 | Dot. Cptes Amort. Mobilier | | |
| 681127 | Dot. Cptes Amort. Matériel Transpo | | |
| 681128 | Dot. Cptes Amort. Matériel Bureau | | |
| 681510 | Provisions pour risques | | |
| 678 | Autres charges exceptionnelles | | |
| 1677 | Emprunts Caisse Assurance Maladie | | |
| 208101 | Autres immob. | | |
| 2183210 | Mat. Bureau Mat informatique | | |
| 203101 | Frais d'étude D.S.I.O. | | |
| 2135180 | Agenc', Aménag', Installation informatique | | |
| 602651 | Fournitures informatiques stockées | | |
| 606251 | Fournitures informatiques directement affectées | | |
| 613251 | Locations mobilières informatiques | | |
| 6151610 | Maintenance informatique à caractère médical | | |
| 6152610 | Maintenance informatique à caractère non médical | | |
| 626501 | Abonnement Intranet | | |
| 628400 | Informatique (logiciels et matériels) | | |
| 618401 | Cotisations informatiques | | |
| 672202 | Ex-antérieur informatique à caractère médical | | |
| 672302 | Ex-antérieur informatique à caractère général | | |